

Le mot de la Présidente

Dans le contexte d'une démographie croissante sur notre territoire, le devenir de notre cadre de vie, de notre environnement, dans lesquels nous évoluons chaque jour est un enjeu majeur.

L'équipe de rédaction de L'écho des galets s'est ainsi penchée sur le sujet et vous livre dans ce numéro les fruits de ses réflexions. Les premiers articles illustrent leur conception du cadre de vie : être **bugiste**, qu'est-ce que cela veut dire ? qu'est-ce que cela implique ? Pourquoi acheter son pain chez la boulangère de sa commune ? Quelle est la place **des espaces agricoles** ? Aménager un **territoire**, comment ? Avec quel outil ? Avec qui ?

Notre territoire ne manque d'autre part ni d'eau, ni de bois - ressources naturelles en apparence abondantes et illimitées - et l'exploitation de nouvelles ressources se profile, mais non sans conséquences sur notre environnement

Des solutions sont à rechercher, à expérimenter, afin de préserver ce cadre de vie et répondre aux grands enjeux environnementaux de notre territoire. Et les citoyens dans tout ça ?...

Un grand merci aux membres de l'équipe pour la rédaction de cet Echo et une bonne lecture de leurs articles je souhaite à toutes et à tous....

Christel Limare, Présidente

EDITO

LE BUGEY GENEVOIS : DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX D'ENVERGURE

Les deux départements sur lesquels intervient notre association, l'Ain et la Haute-Savoie, ont une dynamique territoriale très forte. Pour situer avec quelques chiffres, en Haute-Savoie le solde migratoire est de + 10 000 habitants par ans depuis 15 ans. Côté Ain, l'influence des villes de Lyon et Genève conduit à une augmentation de 1.3% de la population par an (1.4% pour le 74) ce qui fait de ce territoire l'un des plus attractifs de France.

L'augmentation de la population a une influence sur l'environnement, le paysage, le cadre de vie et les ressources de notre territoire.

La ressource en eau, le besoin en terre, les matières premières, les productions agricoles, les infrastructures routières et de service...sont les principaux enjeux que doivent prendre en compte les politiques publiques dans l'aménagement et la gestion du territoire.

Une réflexion globale et à long terme est primordiale. Elle ne peut se faire sans l'implication des habitants, qui, par ce processus seront à même d'influer sur les décisions qui permettront de préserver leur cadre de vie et l'environnement.

C'est dans ce contexte et face à ce constat que le CPIE Bugey Genevois promeut la concertation, l'éducation à l'esprit critique, la sensibilisation et l'implication des habitants pour apporter des réponses individuelles et collectives à ces enjeux.

Les articles présentés dans ce numéro de l'écho des galets sont des témoignages et des visions représentant l'esprit CPIE autour de ces enjeux mais aussi des graines de solution, qui, je l'espère, vous apporteront des éléments de réflexion!

Emilie VALTON, salariée du CPIE

Un cadre de vie à préserver

« JE SUIS BUGISTE ... »

Telle est la réponse que j'ai faite avec un peu de malice à la question : « De quelle région êtes-vous ? ». Cela se passait à l'entrée d'un château sur les bords de la Loire.

Mon interlocuteur est resté perplexe mais après quelques explications les choses sont devenues claires.

- « Ah ! vous habitez le Bugey. C'est dans l'Ain ça ... »

- Oui, je vis dans le sud du Bugey, dans une petite commune qui s'appelle Ceyzerieu, à la limite de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la Savoie.



- Expliquez-moi, ce n'est pas encore la montagne par là, mais ça commence un peu ...

- Vous avez raison, c'est au pied du Grand Colombier.

- Ah oui ... Le Tour de France ...

- C'est ça, mais laissez-moi vous dire pourquoi cette région est intéressante en terme de qualité de vie.

- Je vous écoute.

- La première chose, comme je vous l'ai dit, est la présence du Grand Colombier qui fait partie des contreforts sud du Jura. Il s'impose comme point de repère : plus ou moins visible selon la météo, plus ou moins enneigé selon la saison. Il est aussi le point de départ et l'arrivée de belles randonnées l'été et de parcours en raquettes ou ski de fond en hiver.

- Et l'eau dans votre environnement ? Vous êtes au bord du Rhône je crois ...

- Exactement, l'eau prend toutes les formes possibles : fleuve, rivières, torrents, lacs, zones humides. Le Rhône joue le rôle d'axe central. Il tient une place majeure dans l'économie locale par la production d'électricité grâce à ses nombreux barrages et par la possibilité qu'il offre pour la pratique des sports nautiques. De plus, les affluents du Rhône tels que le Fier ou le Seran ont creusé à plusieurs endroits des gorges impressionnantes qui sont autant de sites naturels emblématiques.

- Et les lacs comme celui du Bourget ou d'Annecy ne sont pas bien loin du Bugey, il me semble ...

- C'est vrai et là aussi, ces grandes étendues d'eau dans leur écrin de moyenne montagne influent sur la vie quotidienne des riverains. Le lac du Bourget est le plus grand. Quelques belvédères facilement accessibles permettent d'embrasser le lac dans son ensemble. Mais d'autres lacs plus modestes ponctuent le Bugey de leurs

eaux d'un beau bleu turquoise. Ils sont aménagés pour la baignade et la pêche.

- Vous m'avez parlé de zones humides. S'agit-il de marécages ou de tourbières ?

- Tout près de Ceyzerieu, là où j'habite, se trouve le marais de Lavours qui est une réserve naturelle de 450 ha. C'est effectivement une tourbière qui occupe l'emplacement d'un ancien lac glaciaire entièrement comblé. Il faut y aller pour rencontrer sa faune et sa flore vraiment caractéristiques.

- Bon, je vais vous laisser en vous remerciant de m'avoir, par cette conversation, fait découvrir votre belle région. Je crois que J.J.Rousseau, « le promeneur solitaire » en était tombé amoureux.

-- C'est exact. Allez, au revoir ! »

Philippe Courrioux, administrateur



AMÉNAGER L'ESPACE... DE FAÇON RÉFLÉCHIE!

Afin de lutter contre le mitage (étalement urbain et constructions dispersées dans le paysage) et contribuer à la préservation de notre cadre de vie, la réflexion sur la densification douce, initiée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature est mise en œuvre depuis 1998.

La densification douce et maîtrisée consiste en la possibilité de densifier le tissu existant par différentes interventions comme la division des parcelles, l'extension ou la restructuration des constructions existantes ou l'ajout de constructions nouvelles dans la trame parcellaire.



La densification douce doit être nécessairement partagée pour que les habitants acceptent les mutations et s'approprient les projets et les modifications qui vont changer leur cadre de vie.

L'axe essentiel de la démarche passe par une réflexion urbanistique négociée qui prend en compte la perception paysagère et l'impact sur le voisinage ainsi que les contraintes réglementaires induites et la mise en concordance des documents des lotissements avec les nouvelles dispositions (loi ALUR).

Gérard Olivier, ancien administrateur

LE TOURNANT AGRICOLE

Dans les années soixante, le petit village d'Ochiaz, dans l'Ain, comptait une trentaine d'exploitations et trois à quatre fois plus d'actifs, auxquels s'ajoutaient ponctuellement les parents âgés lorsqu'ils pouvaient encore participer, des voisins apportant un coup de main, ou les plus jeunes lorsqu'ils étaient en mesure de pousser une brouette ou tenir une fourche.

Il n'en reste que deux aujourd'hui, spécialisées dans le lait et la viande bovine, avec... deux actifs.

Le territoire du Bugey-Genevois a connu en grande partie une évolution agricole similaire à celle d'Ochiaz : diminution drastique du nombre d'exploitations et d'exploitants, spécialisation des productions ne laissant plus qu'une place mineure à la diversité, perte de terrains agricoles au profit de l'habitat tandis que certaines zones plus difficiles à exploiter sont gagnées par la friche.

Trois enjeux majeurs s'imposent désormais au secteur agricole :

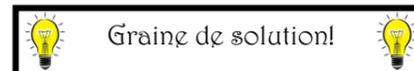


-Assurer coûte que coûte la continuité de l'activité agricole. Cela suppose l'entrée en jeu de nouveaux exploitants, des possibilités d'installation réelles (notamment au plan économique), et le maintien des structures en place ;

-Endiguer, avec le concours de la société, des élus, des associations, les pertes de surfaces agricoles utiles gagnées par l'urbanisation ;

-Restaurer, en réponse aux attentes de la société de consommation, une part de la diversité agricole réduite progressivement depuis un demi-siècle (maraîchage, fruits, élevages porcins ou avicoles de plein air, fabrications à la ferme, etc). Cette diversité, à laquelle doivent participer les productions de lait et de viande bovines, ainsi que les céréales, est la meilleure façon de répondre aux enjeux environnementaux qui se profilent à l'horizon (réchauffement climatique, raréfaction de l'énergie et vraisemblablement nécessité d'utiliser l'eau avec parcimonie) en s'appuyant sur les attentes de la société.

Jean-Pierre Gabut, administrateur



JE VAIS CHEZ MA BOULANGÈRE!

Christina Colombier a ouvert une boulangerie bio à La Balme de Sillingy depuis 4 ans après une reconversion professionnelle et Valérie, habitante de la commune et assistante familiale au CPIE va s'y ravitailler régulièrement. Mais quelles sont les raisons qui poussent Valérie à aller ici plutôt qu'ailleurs ?



Voilà 4 ans que Christina, la boulangère "bio", a rejoint ma petite ville de la Balme de Sillingy...

Comment je l'ai connue ?

Tout d'abord par ma voisine qui m'en a dit du bien, puis par la lettre d'information de la Mairie.

Puis tout simplement et régulièrement j'ai fait le détour par le centre de la ville pour prendre mon pain en revenant à la maison. Je peux y aller en vélo électrique, car chez Christina il y a de quoi garer les 2 roues!

Chez Christina on trouve de la complicité, de la gentillesse, de la bonne humeur autant que du bon pain.

Son système de communication est simple et actuel : des sms proposant des burgers tous les 15 jours, des messages sur Facebook proposant des nouveaux produits...

Christina travaille aussi au zéro déchet avec sa production, ce qui me touche beaucoup.

Les enfants que j'accueille chez moi peuvent se régaler avec les brioches : elles n'ont pas de temps de sécher! Et le pain se garde bien aussi, on les a tous goûtés!

Les enfants apprennent à gérer l'argent, la monnaie et se sentent très à l'aise avec Christina, ils n'oublient pas non plus le petit sac à pain réutilisable.

C'est également un lieu de rencontre pour trouver des produits locaux, elle est partenaire avec le boucher de la Balme pour faire la vente de burger sur le marché.

On espère qu'elle nous reviendra en pleine forme cette fin de semaine après des vacances bien méritées!

Valérie Parenthoux, assistante familiale

Des ressources multiples et fragiles

PAS D'EAU ? VOUS AVEZ DIT PAS D'EAU ?



Mais mon robinet coule ! Mon compteur défile....

Hier il a plu toute la journée... C'était horrible !! J'étais coincé à la maison ! Et ils prévoient de la pluie encore tout le weekend prochain ! [...]

Cette scène se passe au mois de mai 2017.

En janvier, le Comité de Sécheresse de la Haute Savoie décide de ne pas prendre de mesures pour limiter l'utilisation de l'eau, alors que l'hiver 2016-2017 bat des records de sécheresse. En décembre cinq agriculteurs ont été secourus par des pompiers qui leur ont apporté de l'eau parce que leurs sources étaient tarées !

Pourquoi une telle situation ?

Tout d'abord, rappelons que lorsque l'eau de pluie rejoint le sol, elle a deux destinations : soit elle s'infiltre, soit elle se dirige dans les caniveaux qui eux rejoignent les rivières. Lorsqu'elle s'infiltre, elle rejoint la nappe phréatique, réservoir d'eau naturel dans le sol quand elle est présente, ou réalimente les sources. C'est cette eau qu'on utilise pour nos besoins au quotidien par le biais des captages mais qui rejoint également petit à petit la rivière pour les poissons.

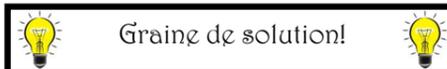
Or, savez-vous que du fait de sa nature géologique, le sous-sol du territoire Bugey Genevois est troué comme du gruyère, ou plutôt de l'emmental ?

En effet, les massifs karstiques qui composent notre territoire sont une vraie passoire. L'eau reste peu de temps dans le sous-sol et rejoint à vitesse grand V la rivière.

Que se passe-t-il alors quand il ne pleut pas pendant de longues périodes ?

Les nappes et les sources ne sont pas réalimentées en eau ce qui entraîne une diminution drastique du niveau d'eau de la rivière.

Pourtant, nous continuons à consommer toujours autant d'eau, sans nous rendre compte de la situation puisqu'en effet l'eau coule toujours au robinet.



Pour rechercher des solutions collectives au partage de l'eau sur notre territoire, le SMECRU (syndicat mixte d'exécution du contrat de rivière des Ussets) et le CPIE travaillent ensemble dans le cadre du programme « Osons Agir » et proposent aux habitants des rencontres et des animations pour sensibiliser et agir.

Aurélié Radde, chargée de mission au SMECRU et Marie Trouillet, salariée du CPIE

L'EAU... POURQUOI MUTUALISER EN INTERCOMMUNALITÉ ?

Le transfert de compétences eau depuis la commune vers une structure intercommunale n'est pas une nouveauté 2017. Depuis longtemps des communes se sont rapprochées afin de fournir en quantité et en qualité l'eau potable au meilleur prix aux administrés en sécurisant les approvisionnements et en mutualisant les réseaux. Souvent, la compétence de l'assainissement connaît le même mouvement d'intercommunalité. La taille communale est rarement la bonne pour traiter les eaux d'un bassin versant.



La création du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) en 1957 est l'exemple précurseur dans la région. Les communes du bord du lac se regroupent pour traiter leurs eaux usées afin de protéger la ressource naturelle (mais aussi... leurs ressources économiques du tourisme). 60 ans plus tard, l'eutrophisation est étrangère à ce lac réputé le plus pur d'Europe.

Le temps passant, les exigences de l'opinion publique concernant l'écologie et la santé publique augmentent. Le législateur national traduit ces exigences dans des lois qui accélèrent la prise de conscience des élus en leur mettant la pression. Exemple, la loi sur l'eau de 1992 impose aux communes des objectifs précis. Parallèlement à cette action nationale positive, les lois en faveur de plus d'intercommunalité comme la loi Chevènement de 1999 voient le jour. La conséquence de ce double mouvement en faveur de l'environnement et de l'intercommunalité fait que la compétence de l'eau est de moins en moins exercée par les communes.

Bref, la volonté des élus locaux et nationaux font qu'en 2013, les compétences eau et assainissement ont été transférées par une majorité des communes (50,1%). Mais les choses changent en 2015 avec la loi NOTRe (ou Nouvelle Organisation Territoriale de la République). D'ici le 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires des intercommunalités.

Cette réforme voulue par la loi NOTRe devrait déboucher à une rationalisation drastique des 35 160 services d'eau et d'assainissement gérés par 24 162 collectivités locales qui passerait entre 1500 à 3500 le 1er janvier 2020!

Concernant la gestion de la ressource, cette évolution

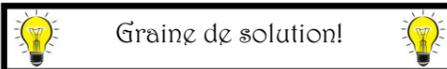
vers la gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement (donc eaux usées et eaux pluviales) est, à mon avis positive, car les 2 compétences sont directement liées. Le transfert de compétences est total et le citoyen-consommateur-administré aura un panorama plus simple à comprendre.

La seconde raison est qu'elle favorise la réflexion sur les bassins versants : l'échelle d'une communauté de communes n'est pas forcément la bonne et celle-ci peut choisir une échelle plus grande.

Le travail et l'investissement des élus intercommunaux seront indispensables mais l'élu communal connaissant tous les réservoirs de la commune ainsi que les réseaux sera certainement plus rare ce qui entraînera forcément un risque de technocratie.

C'est aussi aux citoyens d'utiliser les moyens donnés par les lois. Chaque année la collectivité compétente doit établir et publier un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement où les performances, par exemple des réseaux sont détaillées.

Probablement, le débat sur l'eau reprendra une dynamique locale davantage à partir de l'environnement qu'à partir de la santé. La qualité de l'eau potable est désormais, considérée comme un acquis pour le citoyen lambda. La moindre épidémie de gastro entraîne aussitôt une demande d'information sur l'eau distribuée !



Le concours des communes fleuries me paraît un bon levier. Cette distinction recherchée par les communes n'est plus un concours de floralies.



Au contraire, le fleurissement est une minorité de la note finale et les jurys font attention aux types de massif, de plantes choisies, au paillage, aux pesticides ce qui paraît encore lié au fleurissement mais aussi à la gestion des eaux pluviales, aux zones humides, aux noues paysagères, aux corridors biologiques, aux bassins de rétention, aux rives des ruisseaux, aux plantes invasives, aux surfaces des parkings, au maintien des fossés, aux coupes tardives ...

Olivier Tocqueville, administrateur

* retrouvez l'intégralité de l'article d'Olivier sur le site Internet du CPIE www.cpie-bugeygenevois.fr

UN ENJEU ... SOUS NOS PIEDS

Quand on prononce le mot « environnement » nous pensons spontanément à un paysage avec ciel bleu et herbe verte. Plus rarement au sol et au sous-sol.

Pourtant ce que nous avons sous les pieds regorge de richesses :



Une biodiversité aussi importante qu'utile, principalement présente sur les 30 premiers centimètres du sol, puis plus bas, des ressources en énergie et en matériaux.

Pour aménager son territoire et assurer ses besoins en énergie, l'Homme prospecte puis cherche à exploiter les ressources disponibles à proximité. Sur le territoire du Bugey Genevois les principales ressources du sous-sol sont les gaz de schiste, le calcaire et les granulats.

Envisager l'exploitation de nouvelles ressources se considère sous deux angles :

* Répondre aux besoins croissants en énergie et en matériaux de construction pour répondre à la demande d'une population en augmentation qui cherche à se loger et à se déplacer. Selon le schéma départemental des carrières de Haute-Savoie, les besoins actuels en granulats (pour construire des routes principalement) sont de 7.7 tonnes par habitants et par année !

* Exploiter de nouvelles ressources qui engendrent des nuisances directes : du bruit, des camions, la dégradation des paysages... et des nuisances indirectes : pollution du sous-sol et de la ressource en eau, destruction des milieux naturels et de la biodiversité.

Il y a donc un paradoxe fort entre ces deux aspects : un mode de vie énergivore et gourmand en déplacement (la cause) et un impact sur la qualité de notre milieu de vie (la conséquence). Si les ressources sont exploitées localement, les inconvénients liés à leur exploitation seront également relocalisés.

Poursuivre avec notre mode de vie actuel, sans se poser de question, conduira nécessairement à puiser dans de nouvelles ressources locales. De nouvelles carrières, comme celles prévues à Angletfort pour laquelle une consultation publique est en cours ou sur le site du Fierloz à Artemare verront le jour. L'exploitation d'énergies fossiles telles que les gaz de schiste (permis des Moussières) seront de nouveau d'actualité.



Les solutions envisageables passent par l'expérimentation autour des déplacements doux, des modes de consommation locaux, des énergies renouvelables et des économies d'énergie pour agir sur nos modes de vie. Cela permet d'adopter de nouveaux comportements dans la durée et d'agir soi-même et immédiatement.



Parallèlement à l'engagement individuel, il faut encourager la réflexion collective en se positionnant en faveur du dialogue territorial, comme le fait le CPIE. Les méthodes prônées par notre association permettent aux acteurs du territoire, décisionnaires comme habitants, de mettre en place des espaces de concertation où les points de vue peuvent s'exprimer. Ces espaces de dialogue permettent la recherche de solutions à plus long terme qui seront portées conjointement par les habitants et les élus.

Emilie Valton, salariée du CPIE

BOIS : DES AVANCÉES ET DES PRÉOCCUPATIONS

Une bonne partie des communes du territoire du CPIE BG sont membres de l'Association des communes forestières de leur département. Certaines d'entre-elles comptent plus de la moitié de leur surface couverte de bois et forêts. Les propriétaires privés gèrent une bonne partie de cette ressource, mais pour un certain nombre de communes, la part publique peut concerner jusqu'aux deux tiers de la surface boisée.

Le bois est considéré – et présenté – de plus en plus comme une énergie renouvelable. Mais il faut qu'il soit accessible et renouvelable...



Ces deux aspects influencent de près la stratégie menée par les communes forestières, et les opérations confiées à l'Office National des forêts (ONF) qui en a souvent la gestion.

Le bois doit être accessible. S'il ne l'est pas, il ne sert pratiquement à rien, si ce n'est produire de l'oxygène en partie absorbée par la décomposition des arbres morts. L'une des actions de l'ONF consiste donc à créer des voies d'accès pour l'exploitation, avec le concours des municipalités de façon que toutes les parcelles puissent être atteintes.

Le bois doit être exploité. L'ONF a abandonné depuis quelques temps et chaque fois que cela était possible le principe des coupes « totales » ou

blanches, pour ne tirer parti, avec le concours des forestiers (avec des appels d'offres) que des arbres correspondant aux besoins (chauffage, construction, ébénisterie, etc).

Le bois doit être renouvelé. Dans cet objectif, le choix se porte de plus en plus sur les espèces locales (abandon du Douglas au profit de résineux adaptés aux terrains, même si leur croissance est plus lente, retour en grâce d'espèces traditionnelles) et une gestion plus conforme aux impératifs locaux.

Dans ce débat, deux faits majeurs restent importants : la part prise par les forestiers privés, sur lesquels la société n'a aucune prise, et l'évolution liée au changement climatique, avec la survenue de dégâts de plus en plus marqués et sur lesquels les possibilités d'intervention sont limitées (chenille processionnaire du pin, et plus récemment pyrale sur le buis). Ces vecteurs « invasifs » pourraient bien devenir l'une des préoccupations majeures ces prochaines années.



Jean-Pierre Gabut, administrateur

